

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18735 - 73ÈME ANNÉE

Ce que La Réunion apporte à Tereos -1-

L'argent des subventions pour La Réunion et les bénéfices de Tereos



Les deux usines de La Réunion permettent à Tereos de toucher d'importantes subventions. Quelle part dans les résultats du groupe ?

Tereos a publié mercredi ces résultats annuels. Le propriétaire des usines sucrières de La Réunion est un groupe international avec des implantations notamment dans plusieurs pays européens, au Brésil, en Tanzanie et au Mozambique. Tereos affirme avoir de bons résultats, avec un résultat net de 107 millions d'euros. Manifestement, les subventions reçues par Tereos pour sa filiale à La Réunion pèsent de manière décisive dans ce résultat. Mais Tereos ne compte pas encore satisfaire les revendications des planteurs qui demandent que la canne à sucre soit valorisée au même prix que la betterave.

Depuis plusieurs semaines, les planteurs sont entrés dans l'action à la suite du blocage des discussions sur le nouveau prix de la canne à sucre à La Réunion. La Convention canne prévoit en effet que les discussions pour les campagnes 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021 se fassent dans ce cadre :

« Dans le cadre du bilan d'étape et du travail préparatoire engagé dès 2016, les orientations pour les années ultérieures seront définies par le Comité paritaire interprofessionnel de la canne et du sucre. Une réflexion sera notamment engagée sur la base d'un travail d'analyse objectivée de la situation des planteurs et des sucreries afin d'assurer, avec le concours de l'État et de l'Union européenne, partenaires historiques de la filière, à la fois la pérennité et la rémunération des planteurs et de la compétitivité des sucreries, en ajustant les conditions économiques et financières ».

28 millions d'euros de plus garantis

Depuis la signature de ce texte en juin 2015 en présence de Manuel Valls, Premier ministre, un nouvel élément est entré en jeu. Au mois de décembre dernier, la Commission européenne a autorisé la France à verser une aide supplémentaire de 38 millions d'euros aux filières canne-sucre des Outre-mer. Cette aide vise à compenser la différence de coût de production entre le sucre blanc produit à partir de betteraves cultivées en Europe, et le sucre blanc obtenu à partir de canne à sucre plantées en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion. Cette compensation est un effet de l'abolition des quotas sucriers et par conséquent du prix garanti versé par l'Europe pour acheter le sucre invendu. Elle a été obtenue grâce à la mobilisation de tous les acteurs de la filière, notamment des planteurs.

Dans son décret du 10 mai dernier, le gouvernement a décidé de verser aux industriels la totalité de cette somme. À La Réunion, Tereos bénéficie donc de 28 millions d'euros d'argent public en plus, et cela jusqu'en 2020.

Les planteurs estiment qu'avec ce bonus, Tereos a les moyens de financer une augmentation de 6 euros du prix de référence de la tonne de canne. Car en déduisant les subventions, ils ont calculé que l'industriel paie 18 euros la tonne, soit 6 euros de moins que la tonne de betterave sucrière.

D'importants bénéficiaires

Pour s'opposer à cette revendication, Tereos affirme qu'une telle augmentation n'est pas supportable. Les résultats annuels publiés par Tereos viennent contredire cette affirmation. C'est le point de vue du syndicat Jeunes Agriculteurs de La Réunion. Dans un communiqué diffusé hier, JA constate que Tereos ne cesse d'augmenter ses bénéficiaires :

« Le syndicat de Jeunes Agriculteurs de La Réunion dénonce avec la plus grande fermeté le mépris de TEREOS envers les planteurs de cannes de l'île de la Réunion.

En effet alors que les négociations sur le prix de la canne s'enlisent, les dirigeants du groupe international ont convoqué la presse ce mercredi 22 juin pour communiquer sur les bons résultats que réalise le groupe. Pour rappel sur l'exercice 2016-2017 TEREOS a réalisé un chiffre d'affaires en hausse de 15 % qui s'établit à 4,8 milliards d'euros et un résultat net de 107 millions d'euros, ils n'hésitent d'ailleurs pas à annoncer un résultat encore meilleur pour la campagne en cours. (sources agrodistribution.fr, lafranceagricole.fr, lesechos.fr)

Combien de campagnes sucrières pourront nous supporter d'être encore considéré comme les parrains de la filière sucre française ?

Dans une île qui a traversé l'esclavage des chaînes et du fouet, les planteurs se révoltent aujourd'hui contre une nouvelle forme d'asservissement, cet esclavage économique qui fait que ce sont ceux qui n'ont jamais tenu le sabre à canne qui imposent leur volonté et ne laissent aucun choix à plus de 3000 familles qui cultivent cette plante depuis plusieurs généra-

tions.

Nous demandons rien de plus qu'une égalité totale avec nos collègues betteraviers. Oui monsieur Duval, La Réunion est française même si elle est plus proche de vos champs de Tanzanie et du Mozambique.

Nous nous battons jusqu'au bout pour que cette filière ait un avenir et cela passe obligatoirement par une juste répartition des richesses de la canne et du sucre réunionnais.»

La Réunion : une rente ?

Tereos a donc obtenu un résultat net de 107 millions d'euros l'an dernier. Or, les planteurs indiquent qu'avec la nouvelle subvention versée par l'État, Tereos reçoit pour La Réunion 110 millions d'aides publiques. Un simple calcul permet de constater que sans les aides de l'État, le bénéfice de Tereos serait beaucoup moins important. Cela amène donc à s'interroger. La Réunion n'est-elle pas la vache à lait de Tereos, lui permettant grâce à des subventions de se renforcer ailleurs dans le monde ?

Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'en devenant propriétaire des usines sucrières de La Réunion, Tereos a pris également le contrôle de R'Canne, le centre de recherche sur la canne à sucre. C'est une base d'expérimentation pour de nouvelles variétés de canne à sucre. Une fois mises au point, elles peuvent être diffusées partout, notamment au Brésil, en Tanzanie et au Mozambique où Tereos exploite des usines sucrières et des plantations.

La publication des résultats annuels de Tereos est une nouvelle raison d'exiger la transparence. Il est urgent de mettre sur la table des chiffres, et de savoir combien La Réunion rapporte chaque année à Tereos.

(à suivre)

M.M.

Edito

Régression du Code du Travail et des libertés publiques : le test du vote de confiance

Le gouvernement vient de transmettre sa feuille de route aux parlementaires. Une session extraordinaire sera convoquée au mois de juillet. 4 projets de loi sont à l'ordre du jour. Le premier concerne la prolongation de l'état d'urgence, le vote d'une loi sur la sécurité publique, le texte sur la moralisation de la vie politique et le projet de loi permettant au gouvernement d'utiliser les ordonnances pour modifier le Code du Travail. Tous ces textes seront examinés le mois prochain.

Plusieurs de ces projets sont porteurs de régression des droits. Le 31 mai, le groupe CRC du Sénat avait pour sa part protesté contre les dérives observées dans l'application de l'état d'urgence. S'appuyant sur les conclusions d'un rapport d'Amnesty International, les sénateurs communistes avaient souligné que les mesures d'exception destinées à lutter contre le terrorisme avaient entraîné l'interdiction 155 manifestations. « Dans la majorité des cas, ces interdictions l'ont été dans le cadre des manifestations liées à la COP 21 ou contre le projet de loi Travail, particulièrement porteuses de tensions entre les forces de l'ordre et une partie de la population : l'utilisation de gaz lacrymogènes, de grenades de désencerclement, de matraques et de lanceurs de balle de défense ayant fait de nombreux manifestants blessés. Comme le défenseur des droits en février dernier, nous dénonçons déjà ces dérives policières », précisait Eliane Assassi, présidente du groupe CRC.

La vigilance devrait donc être de mise pour que le projet de loi sur la sécurité publique n'intègre

pas des dispositions prévues par l'état d'urgence. Faute de quoi, il ouvrirait la porte à une régression des libertés.

L'autre projet qui menace est celui de la remise en cause du Code du Travail. Dans son programme de candidat à la présidentielle, Emmanuel Macron promettait d'aller encore plus loin que la loi El-Khomri, notamment pour faciliter les licenciements et affaiblir les syndicats. La diminution de la protection des salariés ne s'accompagne pas de meilleurs droits pour les chômeurs. Bien au contraire, il est prévu de faciliter là aussi les radiations. Le gouvernement compte aller vite et utiliser la voie des ordonnances. Le but est d'interdire aux parlementaires de discuter du texte et de la modifier en y intégrant des amendements. Pour ce texte, les parlementaires voient alors une part importante de la légitimité qu'ils tirent de leur élection remise en cause. Ils sont réduit à être une chambre d'enregistrement de décisions prises par le gouvernement.

La déclaration de politique générale du gouvernement précédera l'examen de ces textes. Le vote des députés sur cette question de confiance sera décisive. Elle permettra de connaître précisément qui sont les parlementaires qui appuient ces tentatives de régression des libertés publiques et des droits syndicaux.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Libre opinion

Plaidoyer pour une adaptation de la pensée théologique islamique au monde contemporain

L'exemple de la révolution copernicienne de l'Église catholique au Concile œcuménique Vatican II par André Oraison, Professeur des Universités, Juriste et Politologue.

Le présent article est une réaction à la dernière tuerie terroriste perpétrée à Manchester le 22 mai 2017, une tuerie qui se chiffre à 22 morts et qui a été aussitôt revendiquée par le groupe djihadiste État islamique. Au lendemain du massacre islamiste commis à Nice le 14 juillet 2016 qui causa la mort de 86 personnes, le Vice-Président de la Conférence des Imams de France, Hocine Drouiche, avait pour sa part pointé du doigt les institutions musulmanes de France, jugées inactives. Sur Facebook, il écrivait : « Je vais présenter ma démission » pour protester contre les organisations islamiques qui « ne font rien pour assurer la paix sociale et ne cessent de répéter que l'extrémisme n'existe pas ». De même, Ghaleb Bencheikh, écrivain et islamologue, partisan de la refondation de la pensée théologique islamique, n'avait pas hésité, lui aussi, après le carnage de Nice, à stigmatiser la passivité de certains hauts dignitaires de l'Islam de France : « Que tous ceux qui ont laissé faire, tétanisés qu'ils sont par l'abjection, sachent que leur responsabilité est engagée »1.

Dans un discours prononcé en juillet 2015, lors d'une rencontre interreligieuse à Bruxelles et consacrée à la persécution des Chrétiens d'Orient, Hocine Drouiche avait déjà dénoncé, après les attentats-suicides perpétrés à Paris le 7 janvier 2015, « le fait qu'aucun Imam n'était venu se recueillir devant la rédaction de Charlie Hebdo ou devant le supermarché casher ». Pour lui, un constat douloureux s'impose : « L'absence de grands concepts des anciennes civilisations islamiques nuit aux Musulmans d'aujourd'hui. Des valeurs comme le dialogue, la tolérance, la raison et l'accueil des autres n'ont pas résisté aux assauts d'un littéralisme islamique qui sépare les amis des ennemis de Dieu, les croyants des incroyants, les Musulmans des infidèles. Dans un tel environnement, l'émergence du fanatisme était inévitable ». L'Imam franco-algérien considère que « les

derniers attentats survenus en Occident et dans le monde musulman montrent à quel point la réforme religieuse est devenue nécessaire pour la continuité de l'existence de l'Islam et des Musulmans ». C'est aussi notre sentiment.

« Rien de constant si ce n'est le changement »

Quelle méthode faut-il alors adopter pour combattre la recrudescence des actes terroristes djihadistes et, en parallèle, la montée inquiétante de l'islamophobie ? Quel chemin emprunter pour revenir à un « Islam des lumières », un Islam authentique, critique et tolérant ? Avant de tenter de répondre à cette interrogation fondamentale, il faut d'emblée rappeler une des formules que l'on prête à Bouddha, une formule qui aurait été prononcée, il y a quelque 2 500 ans : « Rappelez-vous bien mes enfants qu'il n'existe rien de constant si ce n'est le changement ». Exprimé dans un monde marqué par des progrès alors peu perceptibles, d'une génération à l'autre, cet aphorisme – aujourd'hui évident pour chacun d'entre nous – n'a jamais été démenti et il est aussi important que la théorie de la relativité d'Albert Einstein car c'est une loi de l'univers. Dès lors, cette vérité immarcescible s'applique dans tous les domaines, y compris dans celui extrêmement sensible des croyances religieuses.

En d'autres termes, une religion qui, par définition, milite pour la paix et la fraternité ne doit pas s'entourer de barrières dogmatiques et encore moins se pétrifier ad vitam æternam. La pensée théologique ne doit jamais cesser d'être en mouvement. Elle ne doit pas hésiter à se remettre en cause dans un monde qui évolue de plus en plus rapidement car si elle se fige, elle devient peu à peu inflexible et sectaire. Elle risque alors de tomber dans l'obscurantisme, le fanatisme, la violence et, par suite, la négation de l'hu-

manité. Autant dire que l'Islam, comme les autres religions, doit impérativement évoluer avec son temps si elle ne veut pas achever sa course dans son propre anéantissement. Encore convient-il de souligner – pour être impartial – que la radicalisation religieuse dont il est question ici n'est nullement l'apanage de l'Islam. Le Christianisme l'a connu et même encouragé pendant des siècles avec la pratique de l'Inquisition, les Croisades, les guerres de religions, les conversions forcées des populations animistes dans les colonies européennes d'Afrique et d'Amérique et d'abord avec son rejet quasi atavique de la communauté juive.

L'hostilité de Chrétiens à l'égard des Juifs

Comme les lois et les règlements, les textes sacrés doivent être sujets à interprétation critique et régénératrice en tenant compte des acquis de la modernité. Seule une interprétation de ces textes dans cette voie peut permettre aux religions de rester au contact de l'humanisme, au contact d'une doctrine qui prend pour fin l'épanouissement de la personne humaine et, c'est bien – on en est convaincu – l'objectif de la Tora pour les Juifs, du Coran pour les Musulmans et de l'Évangile pour les Chrétiens. Pour confirmer cette thèse, on peut ici prendre un exemple frappant dans l'interprétation du nouveau Testament qui contient les Évangiles canoniques de Saint Matthieu, Saint Marc, Saint Luc et Saint Jean.

En prenant appui sur des textes évangéliques souvent mal interprétés, les Chrétiens ont souvent été hostiles et parfois même sanguinaires à l'égard des Hébreux, considérés comme un peuple déicide pour avoir fait crucifier Jésus : « À l'égard des Juifs et du Judaïsme » – constate la politologue Marie-Pierre Lanfranchi – « l'Église a en effet véhiculé durant des siècles la doctrine

du peuple maudit, condamné à l'exil pour n'avoir pas reconnu en Jésus-Christ le Messie » 2. Pour comprendre cette « aberration théologique », il convient de se référer à l'Évangile de Saint Matthieu. Ayant interrogé le Galiléen, peu après son arrestation dans le jardin de Gethsémani, au pied du mont des Oliviers, à Jérusalem, Ponce Pilate dit aux prêtres : « Que ferais-je donc de Jésus, celui qu'on appelle Christ ? ». Tous répondirent aussitôt : « Qu'il soit crucifié ! ». – Mais « quel mal a-t-il donc fait ? » reprit le Gouverneur romain. Mais les prêtres criaient encore plus fort : « Qu'il soit crucifié ! ». Voyant qu'il ne maîtrisait pas la situation et que la confusion prenait de l'ampleur, Pilate prit de l'eau et se lava les mains devant les autorités juives et leurs partisans en disant : « Je suis innocent du sang de cet homme. Cela vous regarde ». La foule comme un seul homme répondit alors par cette phrase pour le moins ambiguë mais dévastatrice : « Que son sang retombe sur nous et nos enfants ! ».

C'est donc sur la base de textes évangéliques interprétés lato sensu que les Juifs ont été victimes, pendant deux mille ans, de persécutions en tous genres de la part du monde chrétien – confiscation des biens, bannissement des personnes, interdiction aux emplois publics, port d'un insigne (dès l'époque médiévale), enfermement dans des ghettos, torture, assassinat – pour aboutir à la phase paroxysmale de la Shoah, l'extermination de la communauté juive d'Europe lors de l'arrivée au pouvoir d'Adolf Hitler.

Réactions salutaires

Les brimades multiséculaires des Chrétiens à l'encontre de la communauté juive devaient finalement entraîner une première réaction salutaire de la part de ses membres, à la fin du XIXe siècle. Profondément affecté par la montée de l'antisémitisme dans les sociétés européennes de son temps, Théodore Herzl, un journaliste et écrivain austro-hongrois d'origine juive, avait rêvé de conduire pour des raisons plus sécuritaires que religieuses, tel un prophète laïc, le « peuple errant » vers la Terre promise afin de permettre son épanouissement dans son milieu ancestral 3. Auteur de « L'État juif » – un manifeste publié à Vienne le 14 février 1896 – et fondateur du mouvement sioniste, créé en 1897 au Congrès de Bâle, Théodore Herzl était alors convain-

cu que les Juifs recouvreraient un jour, ne serait-ce que pour échapper aux persécutions anti-juives, leurs droits sur le territoire de la Palestine – le berceau historique et spirituel du peuple hébreu – où leur présence depuis les temps bibliques demeure palpable en maints endroits et d'abord dans la cité sanctuaire de Jérusalem. Les idées visionnaires de Théodore Herzl seront, par la suite, concrétisées avec la création de l'État d'Israël le 14 mai 1948.

Peu après la résurrection de l'État d'Israël, 2 000 ans après sa destruction par l'Empire romain, il convient de mentionner une autre réaction salutaire, émanant cette fois-ci des responsables de la communauté chrétienne. Il faut ici se référer au revirement théologique clarificateur de l'Église de Rome à l'égard des Juifs, un revirement dont le mérite revient, sans conteste, au Concile œcuménique Vatican II. Convoqué le 11 octobre 1962 par le pape Jean XXIII pour réaliser l'aggiornamento, le renouveau de l'Église catholique, apostolique et romaine afin de l'adapter au monde contemporain après des siècles d'immobilisme, d'atermoiements et d'interprétations parfois désastreuses des textes évangéliques, le XXle concile de l'histoire de l'Église romaine prend fin le 8 décembre 1965 sous le pontificat de Paul VI par une importante volte-face dans l'attitude des responsables du monde catholique à l'égard du Judaïsme et surtout la levée des anathèmes contre les membres de la communauté juive.

L'impact de Vatican II

Adoptée le 28 octobre 1965, la Déclaration conciliaire *Nostra aetate* (« À notre époque ») contient, au plan général, un appel à la fraternité universelle qui exclut toute forme de discrimination et entend, par suite, établir des relations fondées sur la bienveillance entre l'Église catholique et l'ensemble des religions non chrétiennes. Elle vise tout particulièrement à encourager le dialogue judéo-catholique entre deux croyances aux racines spirituelles communes. Pour ce faire, la Déclaration conciliaire met d'abord l'accent sur le principe de la liberté de religion. Elle récuse par ailleurs – c'est son point d'orgue – toute responsabilité du peuple juif en tant que tel dans la mort de Jésus-Christ et réprovoque, par suite, toutes les formes de brimades et persécutions antisémites qui ont eu lieu au cours

des siècles passés et se perpétuent encore dans le monde contemporain. Après avoir rappelé, dans la Déclaration conciliaire, que « les Apôtres, fondements et colonnes de l'Église, sont nés du peuple juif », le pape Paul VI souligne à propos de la mort du Christ : « Ce qui a été commis durant sa Passion ne peut être imputé ni indistinctement à tous les Juifs vivants alors, ni aux Juifs de notre temps ». Ainsi, pour le Saint-Siège, une certitude s'impose désormais à tous. La voici exprimée en des termes particulièrement bien frappés : « S'il est vrai que l'Église est le nouveau Peuple de Dieu, les Juifs ne doivent pas, pour autant, être présentés comme répréhensibles par Dieu ni maudits, comme si cela découlait de la Sainte Écriture ».

Révolution copernicienne du Catholicisme

Le Catholicisme a ainsi réalisé une véritable révolution copernicienne en encourageant le dialogue constructif avec les autres religions et en prônant notamment la fraternité judéo-chrétienne. En dernière analyse, ce qui a été rendu possible avec le Concile œcuménique Vatican II dans le but d'ouvrir la doctrine de la foi catholique à la compréhension et à la tolérance, au monde moderne et à la culture contemporaine, sans modification en quoi que ce soit des textes originaux (des textes considérés comme sacrés), on doit pouvoir le faire avec les autres religions et notamment avec le Bouddhisme, l'Hindouisme, le Judaïsme et, bien sûr, avec l'Islam, la religion du Prophète Mahomet et du livre prodigieux qu'est le Coran.

André Oraison

1. G. BENCHEIKH, « Aux Français musulmans de choisir ! », *Le Monde*, mercredi 3 août 2016, p. 21.
2. M.-P. LANFRANCHI, « L'accord fondamental du 30 décembre 1993 signé entre le Saint-Siège et Israël », *AFDI*, 1994, p. 326-355 et notamment p. 339.
3. A. CHOURAQUI, *Un visionnaire nommé HERZL. La résurrection d'Israël*, Paris, Robert Laffont, 1991, 324 pages.

Oté

In pti l'èr, in pti mizik, nou la fine antann na poin si tèlman lontan !

Nana in komik l'até k'i di konmsa : oplis i shanj, oplis lé parèy ! Pou isi La Rényon, pou La Frans, konm pou d'ot péi déor. Mi pans zot i ékout la radyo, zot i gard télé, donk zot konpran sak mi vé dir.

Isi La Rényon rouv solman bouton radyo pèrkal é zot va antann lo wati watya. Tagaz baro ! Ménas dé mord si in vyé fonn l'ankète pou la rout litoral ! Prosé an tou zanr, kou d'gèl, l'antouraj pintad. Parl pi bann rézo sosyal, Ki kabri é tout lé z'ot... Koman i pé apèl sa ? In komansman an fanfar ? An touléka i fé l'èr pou vréman.

Labà, dann La Frans, kan demoun téi atann lo sovèr, i diré plito o zour d'zordi lo sovèr l'aprè sèye sové. Promyé minis, débrouye out kari konm ou i gingn : tout fason ou sé in fizib, é konm mi di, lo principal kalité d'in fizib sé d'sote a tan. Nou lé pankor la, mé v'arivé ! Dizon in n'afèr nou la fine oir dann tan Hollande, dann tanSarkozy, dann tan Chirac étsétéri étsétéra, la ké lo ra..

Dann l'amérik labà, nana in drol prézidan tout demoun lé a d'mandé si li v'alé o bout son manda. I paré li vé amenn l'amérik konm in l'antropriz privé, mé sak mi romark sé k'li amenn son péi konm in bato fou.

Pandan éstan la, la guèr i kontinyé pète in pé partou. Nana touzour in milyar d'moun dsi la tèr i soufèr la fain. Moi d'zilyète lo mond sar fine manj tout sak li l'avé pou manjé dann in l'ané é li va mète a viv a krédi dsi l'ané proshène, sinon dsi bann z'ané k'i vien. L'ésploutasyon kapitalis i done lo grin partou é bann gran kapitalis i ramas in par plizanpli gran dann sa k i apèl lo gato.

Mi arète tèrla, mé zot i pé romarké, konm moin la mark an o la, sé in pti l'èr, in pti mizik nou la fine antann nana poin si tèlman lontan.

Justin

« Mové zèrb i rode pa l'antrotien » : In kozman pou la rout

Mové zèrb, kosa i lé ? Ni pé dir sé in zèrb la pous dann out zardin san ké ou i domann pa li arien. Kisoï li l'ariv la dann kaka zoïzo ! Kisoï lo van l'amenn ali la ! Kisoï lo grin lété solman an somèy é li la démar kan kondisyon té bon. Donk li la pa bézoin lo mèt i okip dé li. Parèy la movèz édikasyon, parèy bann vilin manyèr, parèy demoun in pé sovaz é la poin arien pou déshovajé. Astèr dé mo dsi mové zèrb, pou di sinploman sa na poin, na arienk demoun i koné pa kosa épi koman k'i ansèrv d'aprè sak in shamann la di. Donk si ni arvir dsi la késtyonn vilin manyèr moin la mark an o la, ni pé dir sak la manké sé in bon l'édikasyon bien améné : in bransh la pous tort pri a tan, tilamp tilamp i gingn ramenn ali. Alé ! Mi lèss azot kass z'ot tête la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.